

REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Du Conseil communal de REISDORF

Séance publique du 13 décembre 2018

Date de l'annonce publique de la séance: 06 décembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 06 décembre 2018

Présents M.M. Jean-Pierre SCHILTZ, bourgmestre ;
Anouk HIENTGEN, Patrik NIPPERTS, échevins ;
Hélène DIEDERICH, Jean-Paul DIMMER, Daniel MANDER, Sonia MARQUES DE
OLIVEIRA, Antoine VESQUE, conseillers ;
Alain KREMER, secrétaire communal ;

Absents: a) excusé : néant
b) sans motif : néant

Point de l'ordre du jour: No. 2

Le Conseil Communal,

Approbation d'une modification ponctuelle du PAG concernant une parcelle au lieu-dit « rue de l'Our » à Reisdorf

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le texte coordonné de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Vu le texte coordonné de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - avec suivi des modifications;

Vu la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission d'aménagement ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la cellule d'évaluation;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de la fiche de présentation du plan d'aménagement général d'une commune;

Vu l'annexe du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de la fiche de présentation du plan d'aménagement général d'une commune ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier";

Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du rapport justificatif et du plan directeur du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" ;

Vu l'annexe 1 du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du rapport justificatif et du plan directeur du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" ;

Vu l'annexe II du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du rapport justificatif et du plan directeur du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" ;

Vu les mesures de simplification administrative introduites par la loi dite « Omnibus » dans le domaine de l'aménagement communal et du développement urbain ;

Vu la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire et modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la délibération du conseil communal du 29 mars 2014 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Environnement en date du 30 avril 2014 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 23 octobre 2014 ;

Vu la requête d'appel (N° du rôle 38139C) de la cour administrative inscrite le 06 juillet 2016, formée contre un jugement du tribunal administratif du 09 juin 2016 (N° du rôle 35780) ;

Vu le dossier « Modification ponctuelle du PAG – rue de l'Our à Reisdorf », comprenant l'étude préparatoire, le projet de modification ponctuelle et la fiche de présentation, élaboré par la société « TR-Engineering » ;

Vu les réclamations contre le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Reisdorf concernant un fonds situé à Reisdorf, au lieu-dit « rue de l'Our », formulés par Madame Betty BREPSOM, Madame Christell COSTA LAGE, Monsieur Frank-Florian HILKHUIJSEN, Madame Alix LANGINI, Madame et Monsieur Joëlle + Vic NOBER-WIES, Monsieur Raymond SERRES, Madame et Monsieur ZEIEN-SCHARES ;

Vu l'avis émis par la commission d'aménagement dans sa séance du 10 août 2018 au sujet d'un projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Reisdorf concernant un fonds situés à Reisdorf, au lieu-dit « rue de l'Our » ;

Vu l'avis émis par la cellule d'évaluation dans sa séance du 11 octobre 2018 au sujet d'un projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) concernant un fonds situé à Reisdorf, au lieu-dit « rue de l'Our » ;

Vu l'avis émis par le Département de l'Environnement en date du 25 octobre 2018 au sujet d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Reisdorf concernant un fonds situé à Reisdorf, au lieu-dit « rue de l'Our » ;

Par scrutin nominal

à l'unanimité des voix

- 1) Décide de ne pas donner de suite favorable aux objections des réclamants ci-dessus pour les raisons suivantes :
 - Le conseil communal se rallie à l'avis du Ministère du Développement durable et des infrastructures en date du 25 octobre 2018 qui avise favorablement le dossier sous condition que les dispositions de la zone de servitude « urbanisation N° 16 » soient mises en œuvre.

- L'avis de la commission d'aménagement en date du 05 novembre 2018 n'a pas formulé d'objections du fait que le reclassement du terrain de « zone agricole » en « zone d'habitation 1 » permet de combler une lacune intra-urbaine existante au niveau de la rue de l'Our.
- 2) Décide d'approuver la partie graphique du PAP QE dans sa présentation originale, à savoir l'intégration de la parcelle cadastrale N° 305/3184 au niveau d'un PAP « quartier existant – espace résidentiel ».
- 3) Décide d'approuver le projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Reisdorf concernant un fonds situé à Reisdorf, au lieu-dit « rue de l'Our ».

Prie l'Autorité Supérieure de bien vouloir approuver la présente délibération.
Ainsi délibéré en séance, date et lieu qu'en tête.
Suivent les signatures.



The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left is a large, circular signature. To its right are several smaller, more complex signatures. One signature is clearly legible as 'Hientgen'. Another signature appears to be 'H. Rederich'. There are also some illegible signatures and a large, stylized signature at the bottom center.